

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLIV

LÉVIS, OCTOBRE 1938

No 10

LES TITULAIRES DES DEUX PREMIÈRES ÉGLISES DE QUÉBEC

(*Suite et fin*)

Après avoir ouvert le débat en faisant appel à contretemps au P. Moret, le R. P. Hugolin Lemay essaye de le justifier en se servant d'un texte du P. Charles Lalemant, Jésuite, et en cherchant à rabaisser le témoignage contradictoire du P. Le Clercq. Écrivant de Québec à son Provincial, le 1er août 1627, le P. Lalemant lui dit que les Récollets « ont dédié leur chapelle à Saint Charles. »

Ayant reproduit ce texte, le R. P. Hugolin Lemay s'écrie : « Comment ! l'église elle-même du Couvent de Notre-Dame-des-Anges était dédiée à saint Charles, et non pas seulement celle de l'*Habitation* ? Curieux, très curieux ».

Il est non moins curieux de constater qu'un texte paraissant à première vue aller à l'encontre d'un fait généralement admis, est accepté sans réserve aucune, et accompagné, uniquement, nous allons le voir, des circonstances pouvant lui être favorables, tandis que le témoignage adverse sera critiqué et mis en suspicion.

Pour faire valoir le dire du P. Lalemant, le R. P. Hugolin Lemay rappelle l'arrivée à Québec, en 1625, des Jésuites, parmi lesquels se trouvait le P. Lalemant, leur hébergement au couvent des Récollets, le fait que « bien des fois » le P. Lalemant célébra la messe dans l'église de ses hôtes, et con-

clut : « Des lors comment (ce Père) n'aurait-il pas su le nom du titulaire ». Il semble qu'il ne pouvait pas ne point le connaître. Et il écrit que c'est saint Charles. Oui, c'est très curieux.

« Et d'autant plus curieux, continue notre confrère, que le P. Le Clercq, 70 ans plus tard (1) il est vrai, écrira : « Le P. Supérieur des Récollets cependant avança toujours le bâtiment (le couvent), il fit accommoder durant l'hiver les dedans de l'église, en sorte qu'elle fut en état d'être bénite le 25 mai 1621, nos Pères étant en pareil jour arrivés en Canada en 1615, elle fut bénite sous le titre de Notre-Dame-des-Anges, que notre église et notre couvent retiennent encore aujourd'hui (1691). »

A la suite de ce témoignage, le R. P. Hugolin Lemay reproduit le jugement porté par Le Clercq sur la lettre du P. Lalemant ; il appuie sur ce que ce jugement a de faux, mais ne fait pas ressortir ce qu'il a de bon.

Ce jugement nous permet de savoir, et cela est important, que Le Clercq a connu l'allusion du P. Lalemant à saint Charles comme titulaire de l'église de 1621 (2) et qu'il l'a trouvée fautive, en quoi il a eu raison, comme le fera voir la suite de cette étude. Mais déjà par lui-même ce jugement empêche d'accepter sans réserve le propos du P. Lalemant. D'autant plus que si l'on peut, avec raison, faire un reproche à Le Clercq, ce n'est pas précisément pour avoir affirmé que « les historiens du même temps » reconnaissent en Notre-Dame-des-Anges le titulaire de l'église conventuelle des Récollets, mais pour avoir dit que le P. Lalemant « n'ignorait » pas leur témoignage.

« Mais s'il n'est pas vrai, objecte, sous forme d'interrogation, le R. P. Hugolin Lemay, que les historiens du même temps ont écrit que l'église de 1621 fut dédiée à Notre-Dame-des-Anges ? »

Ainsi présentée, l'objection serait bien difficile à soutenir. Sagard qui vécut au Canada avant le P. Lalemant et après l'érection du couvent et de l'église des Récollets, n'est-

(1) 65 ans.

(2) Le Clercq indique où il a trouvé la lettre du P. Lalemant : dans le *Mercur français*, où elle est en effet, tome XIII, p. 12 et ss.

il pas, à bon droit, un des historiens de cette époque ? Or Sagard nous fournira, par deux fois, une preuve en faveur du vocable Notre-Dame-des-Anges. (3)

Le R. P. Hugolin Lemay, il est vrai, n'a pas rencontré cette preuve dans l'*Histoire du Canada* ; il ne connaît sur Notre-Dame-des-Anges, titulaire de l'église de 1621, que le témoignage de Le Clercq ; il fait à ce propos la surprenante déclaration que voici : « J'avoue pour ma part n'avoir rencontré dans Sagard ou ailleurs aucun passage déclarant que l'église de 1621 fut dédiée à Notre-Dame des Anges, on nous apprenait indirectement le nom de son (ce) titulaire. Cela peut ne vouloir dire qu'une chose : que j'ai mal lu ou mal cherché. »

La portée de cette déclaration est considérablement amoindrie par la réflexion inattendue qui l'accompagne ; mais celle-ci permet à notre confrère de tirer commodément la fragile conclusion suivante : « Jusqu'à plus ample informé, nous sommes donc entre deux témoins : l'un contemporain des événements, le P. Charles Lalemant, lequel en outre, je le répète, avait maintes fois célébré dans l'église de 1621 ; l'autre le P. Le Clercq, un Récollet il est vrai, mais de 70 ans postérieur aux faits dont il parle, (4) et qui, cela va de soi, n'a pas célébré dans l'église des Récollets de 1621, et qu'il n'a pas connue. »

Le R. P. ne se contente pas d'avoir souligné ce fait, il y revient encore pour le faire ressortir davantage : « N'oublions pas en effet, dit-il, que le couvent de Notre-Dame-des-Anges qu'habita le P. Le Clercq n'était pas celui de 1620 ». Il en fournit la preuve en rappelant que les Récollets durent abandonner leurs bâtiments de 1629 ; qu'en 1670, date de leur retour au Canada, il n'en restait plus rien, qu'il fallut tout refaire à neuf et que la nouvelle église, celle que connut Le Clercq, « ne fut parfaite qu'en 1676. (5) »

Pourquoi tant insister ? Pourquoi donner tant de détails ? Pourquoi tant tenir à ce que l'on sache bien que Le Clercq n'a pas connu l'église conventuelle de 1621 ? Pour que ce fait serve de motif ou plutôt de prétexte à l'insinuation sui-

(3) Et qui pourrait affirmer avec certitude que d'autres auteurs n'ont pas fait mention du couvent canadien de Notre-Dame-des-Anges ?

(4) Nous avons déjà rectifié 70 par 65. Le Clercq n'est pas toujours postérieur de 70 ans aux faits dont il parle ; notre confrère a voulu mettre : au fait dont il est question.

(5) La première pierre en fut posée le 22 juin 1671, et l'église fut livrée au culte en 1673.

vante destinée à faire suspecter le gênant témoignage de Le Clercq : « Il y a lieu de se demander si le P. Le Clercq, en 1691, ne fait pas, au sujet des deux couvents et églises de Notre-Dame-des-Anges, une confusion semblable à celle que fera, en 1761, le chanoine LaTour, relativement aux églises paroissiales de Québec. »

Ce texte n'est pas clair comme de l'eau de roche. Toutefois, puisque nous savons déjà quelle sorte de confusion est supposé avoir faite M. de la Tour et qu'« il y a lieu, d'après notre confrère, de se demander si le P. Le Clercq » n'en a pas fait une « semblable », nous n'avons pour répondre, qu'à dire, comme dans le cas de M. de la Tour : Tant qu'il n'est pas prouvé que les titulaires visés furent dissemblables, il n'y a pas lieu de parler de confusion. En considérant de plus près le texte ci-dessus du R. P. Hugolin Lemay, on constate avec stupéfaction que celui-ci élargit brusquement, et sans raison, les limites de la discussion, en mettant en cause, en plus du titulaire de l'église de 1621, celui de la nouvelle église inaugurée en 1673. Il dit en effet que Le Clercq a pu faire une confusion « au sujet des deux couvents et églises, » au pluriel. Ce qui revient à dire que Le Clercq aurait pu, non par confusion, mais par déduction, considérer à tort, comme titulaire des églises conventuelles de 1621 et de 1673, Notre-Dame-des-Anges, à cause que les deux couvents étaient désignés par ce titre.

On aurait peine à croire que le R. P. Hugolin Lemay ait hésité à reconnaître en Notre-Dame-des-Anges le titulaire de l'église de 1673, si lui-même n'en fournissait pas la preuve en ces termes : « On peut néanmoins croire que, rétablissant pour leur nouveau couvent le nom qu'ils avaient donné à leur couvent de 1620, celui de Notre-Dame-des-Anges, les Récollets l'étendirent en 1675 (?) à leur nouvelle église. Il paraît bien qu'il en fut ainsi. » « On peut croire, » « il paraît bien », ce n'est donc pas sûr, pour notre confrère seulement.

Parti, on ne sait pourquoi, sur ce nouveau thème, le R. P. Hugolin Lemay dit « qu'en 1699 Mgr de Saint Vallier donna deux titulaires à l'église des Récollets devenue celle de l'hôpital général, » et cite à ce propos un passage des annales de cette institution.

Ces Annales disent que Mgr de Saint Vallier « donna deux fêtes titulaires » à cette église, ce n'est pas la même chose, et cela signifie, d'après les mêmes Annales, que l'évê-

que de Québec créa un nouveau titulaire, Sainte Marie-Madeleine, et qu'il « choisit le jour du Saint Nom de Marie » pour célébrer la fête de Notre-Dame-des-Anges, premier titulaire parce que cette fête n'avait pas alors « d'office propre ». Ce premier titulaire appartenait déjà à la ci-devant église conventuelle des Récollets.

Notre confrère l'admet enfin, parce que, dit-il : « La revendication véhémement du P. Le Clercq, qui en appelle aux historiens, (à tort ou à raison, peu importe ici) pour faire savoir « que la première église du Canada... avait été consacrée sous le titre de Notre-Dame-des-Anges », nous autorise sûrement à l'admettre pour l'église construite après 1670, celle que connut le P. Le Clercq. « Visant uniquement l'église de 1621, cette revendication du P. Le Clercq, si véhémement qu'on la suppose, ne peut pas faire admettre que Notre-Dame-des-Anges fut le titulaire de l'église de 1673. Le R. P. aurait dû s'appuyer sur cet autre texte de Le Clercq, déjà cité par lui : « Elle (l'église de 1621) fut bénite sous le titre de Notre-Dame-des-Anges, que notre église et notre couvent retiennent encore aujourd'hui. »

A lui seul, ce témoignage irrécusable rend aussi oiseuses qu'elles sont hors de raison les réflexions du R. P. Hugolin Lemay sur le titulaire de l'église conventuelle de 1673.

Sur la question, qu'il a lui-même soulevée, au sujet du titulaire de l'église de 1621, notre confrère n'ajoute plus rien ; il se contente de tirer la curieuse et facile conclusion que voici : « A nos yeux, la question du titulaire de la première église du couvent de Notre-Dame-des-Anges reste ouverte et appelle de nouvelles recherches et une réponse certaine. Qui la donnera ? »

Assurément, pour notre confrère, cette question reste ouverte, puisque, après l'avoir soulevée, il ne l'a pas résolue. A nos yeux elle apparaît surtout regrettable et mal posée ; regrettable, parce que sans raison vraiment suffisante, elle projette l'ombre du doute sur un fait considéré jusqu'à cette heure comme évident ; mal posée, parce que, au lieu de mettre le point d'interrogation devant le titulaire de l'église de 1621, il eut fallu le placer devant le propos du P. Lalemant et, par suite, donner à la question une forme du genre de celle-ci : Pourquoi le P. Lalemant a-t-il cru l'église de 1621 dédiée à Saint-Charles alors qu'elle l'était à Notre-Dame-des-Anges ?

Le R. P. Hugolin Lemay ajoute à sa conclusion la note suivante : « Voici qui complique encore l'affaire. Le séminaire aménagé à Notre-Dame-des-Anges par les Récollets, vers 1620, pour l'éducation des petits sauvages, et qui, je le crois, n'était pas distinct du couvent, s'appelait lui-même séminaire Saint-Charles. Cf. P. Odoric Jouve, *Les Franciscains et le Canada*, Québec, 1915, p. 142. »

Nous verrons que bien loin de compliquer l'affaire, ce fait la simplifie en permettant de constater que le P. Lalemant a été induit en erreur au sujet du titulaire de l'église conventuelle de 1621. Le véritable titulaire de cette église fut Notre-Dame-des-Anges. Sagard va nous en fournir une preuve en deux endroits de son *Histoire du Canada*.

Sagard nous apprend, p. 56, qu'à l'automne de 1619, on commença de préparer « la charpente de notre couvent de Notre-Dame-des-Anges », et, p. 162, que « notre couvent (est) consacré en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame-des-Anges. »

Le R. P. Hugolin Lemay doit avoir lu ces textes. Pourquoi n'y a-t-il pas vu l'indication du titulaire de l'église conventuelle de 1621 ? Sans nul doute, parcequ'il ne doit pas être au courant d'un fait, qui, de nos jours, a pu souffrir quelque exception, mais qui n'en connaissait pas autrefois, à savoir que les couvents et leurs églises respectives, avaient le même vocable, chaque couvent étant désigné par le nom du titulaire de son église. Pour la plupart des couvents de la province de Saint-Denis, existant en 1649, on peut en voir la preuve dans l'ouvrage du P. Gallemant. (6) Ainsi donc, Sagard témoigne deux fois que Notre-Dame-des-Anges fut le titulaire de l'église conventuelle de 1621.

On lit dans le *Mémorial de la mission des Pères Récollets en la Nouvelle-France* : Les Récollets « ont bâti un couvent... la première pierre de la chapelle du dit couvent fut posée par le P. Jean Dolbeau le 3^e jour de juin l'an 1620, et quelque temps après, elle (la chapelle) fut achevée et présentée à Dieu sous le titre de Notre-Dame-des-Anges. » (7)

(6) Voir aussi *Gonzaga : De Origine Seraphicæ Religionis, Romæ* 1587, pour les couvents d'autres provinces.

(7) Archiv. départ. de Seine-et-Oise, Série H., fonds : Récollets. *Le Mémorial* est de 1636. On y lit en effet : « La parole de M. de Lauzon et de sa compagnie, donnée et enregistrée dès l'année passée ». Or, elle fut donnée et par écrit le 6 sept. 1635, comme le dit expressément Le Clercq, op. cit., I. p. 452-453.

« Les Récollets, est-il dit dans le *Mémoire fait en 1637* (8), disposèrent... un lieu qui fut jugé de tous le plus propre pour habiter et pour y bâtir... ; ils y ont construit une maison, une église et un cimetière... ; cette église, achevée, fut bénite et appelée de Notre-Dame-des-Anges. »

Les Récollets, ayant perdu leurs titres de propriété dans le naufrage de 1669, le Père Gabriel de la Ribourde, premier Commissaire provincial depuis le retour de ces religieux au Canada, voulut, en 1673, s'en faire délivrer de nouveaux. A cette fin, il s'adressa au Gouverneur, le Comte de Frontenac, en lui faisant remarquer que, lors de leur premier séjour en Nouvelle-France, les Récollets avaient « pris possession d'une certaine quantité de terre, qui leur avait été donnée sur le bord de la rivière Saint-Charles, sur laquelle (terre) ils s'étaient bâtis et (avaient) fait construire une chapelle appelée Notre-Dame-des-Anges. » (9)

Le 29 mai 1673, Frontenac ayant fait droit à sa demande « sous le bon plaisir de Sa Majesté », le P. de la Ribourde se mit en devoir d'obtenir la confirmation royale. C'est pourquoi il fit présenter au roi une requête dans laquelle il témoignait encore que les bâtiments de 1620-1621 portaient le nom de Notre-Dame-des-Anges. (10)

Le P. Hyacinthe Lefebvre, s'inspirant de Sagard, dit dans son *Histoire chronologique*, 1677, p. 131 : « Le 3 juin 1620, le R. P. Dolbeau posa la première pierre de notre couvent de Notre-Dame-des-Anges ; » ce qui indique, par le fait, le titulaire de l'église.

L'auteur du *Mémoire instructif... depuis l'année 1615 jusqu'à la présente année 1684*, (11) dit la même chose, d'où découle la même conclusion.

1691 nous fournit le double témoignage du P. Le Clercq. Après avoir, une première fois, nettement déclaré que l'église de 1621 « fut bénite sous le titre de Notre-Dame-des-Anges,

(8) Archiv. départ. de Seine-et-Oise, Série H., fonds : Récollets. Ce mémoire dut servir à appuyer la démarche faite au Conseil du roi le 4 janvier 1637 et celle du 15 des mêmes mois et an auprès de la Compagnie de la Nouvelle-France (cf. Le Clercq, op. cit. I, p. 458) ; mais ce mémoire fut rédigé vers la fin de 1636. On y voit en effet que M. de Lauzon écrivit : « l'an passé » à Champlain, donc en 1635, puisque au début de 1636 un nouveau gouverneur fut désigné pour le Canada.

(9) Arch. départ. de Seine-et-Oise, Série H., fonds : Récollets. cf. E. Réveillaud : *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, Paris, 1888, p. 184 : « Copie de titres pour les Rév. Pères Récollets, donnés par Mgr le Comte de Frontenac, gouverneur.

(10) Archiv. départ. de Seine-et-Oise. S.H., Fonds : Récollets. Lettres patentes d'avril 1676.

(11) Archiv. départ. de Seine-et-Oise. S.H., Fonds : Récollets.

(12) le P. Le Clercq contredit avec force l'allégation du P. Lalemant et réaffirme que l'église conventuelle des Récollets « fut consacrée sous le titre de Notre-Dame-des-Anges. » (13)

Evidemment, le P. Le Clercq était sûr du fait, et cela n'est pas surprenant ; cet historien a sérieusement compulsé les documents relatifs à la première période de la mission canadienne des Récollets ; il cite soit textuellement, soit en résumé, trop de pièces documentaires pour qu'on puisse en douter. (14) Le P. Le Clercq avait aussi profité de son séjour au Canada pour se renseigner. Guillemette Hébert, fille du premier colon canadien et femme de Guillaume Couillard, laquelle avait vu construire et inaugurer l'église de 1621, lui apprit maints événements de cette époque. (15)

Dans *Nouveau voyage*, Utrecht, 1698, p. 370, le P. Louis Hennepin, aux faits et gestes duquel s'intéresse tout particulièrement le R. P. Hugolin Lemay, fait sienne la déclaration du P. Le Clercq sur le propos du P. Lalemant : « Il (Lalemant) était trop versé dans l'histoire de l'Amérique pour ignorer que la première église du Canada appartenait aux Récollets... et qu'elle avait été consacrée sous le nom de Notre-Dame-des-Anges. »

Sur la dédicace de l'église de 1621 à Notre-Dame-des-Anges nous venons de citer les témoignages que nous avons sous la main ; il peut en exister d'autres semblables ; mais ceux que nous venons de rapporter suffisent certainement à démontrer que Notre-Dame-des-Anges fut le véritable titulaire de l'église conventuelle des Récollets ; ils suffisent d'autant plus que ce fait a toujours été considéré comme évident et que le doute, soulevé par le R. P. Hugolin, n'est pas fondé ; il n'est pas fondé parce que son unique raison d'être, la déclaration du P. Lalemant, ne l'est pas non plus.

(12) *Premier établissement de la foy*. Paris, 1691, I, p. 166.

(13) *ibid.*, p. 444.

(14) Beaucoup de ces pièces ne figurent pas dans les ouvrages de Sagard, telles, pour en citer quelques-unes, la lettre du P. Dolbeau, 20 juillet 1615, au P. Didace David, Le Clercq, I, p. 62-65 ; la lettre du P. Le Caron, 7 août 1628, au P. Provincial, p. 132-140 ; un résumé partiel d'une lettre du P. Irénée Piat, 1622, à Charles des Boves, p. 216-217 ; un résumé partiel et un extrait d'une lettre du P. Guillaume Poulain, 1622, p. 219-222 ; la relation du P. Le Caron, 1624, p. 263-288, etc. Il faut en dire autant d'un bon nombre de faits. Dès lors ce doit être sous l'emprise de quelque préjugé que l'abbé Scott a écrit : « Pour cette période de notre histoire qui s'arrête à la prise de Québec en 1629, nous pouvons nous passer du P. Le Clercq. *Nos anciens historiographes*, Lévis, 1930, p. 35.

(15) Au sujet de l'inauguration de l'église de 1621, cf. op. cit. p. 166-167.

Nous allons avoir l'occasion de le constater en rappelant à quelle date et à quelle fin le vocable Saint-Charles fut proposé et accepté et à quel usage il servit.

Au printemps de 1620, le R. P. Denys Jamet, se rendant à Honfleur, avec le Frère Bonaventure, pour retourner au Canada en qualité de Commissaire provincial, s'arrêta à Pontoise. Là, il s'entretint avec Charles des Boves, grand vicaire en cette ville, de l'archevêque de Rouen, et s'efforça de conquérir à la mission de la Nouvelle-France, le dévouement de ce digne ecclésiastique.

De Québec où il était heureusement parvenu, le P. Jamet écrivit à Charles des Boves le 15 août 1620. Il lui rappela leurs entretiens, lui décrivit l'établissement de Notre-Dame-des-Anges, lui parla du projet formé par les Récollets, d'ouvrir chez eux une école pour les petits sauvages, et insista de nouveau pour le décider à prendre en main les intérêts matériels de la mission.

« Je vous répète donc, lui dit-il, la prière que je vous fis étant chez vous, laquelle tendait à vous persuader de vous joindre à nous ; vous ne serez pas des moindres, mais le premier et le chef de l'entreprise. »

Puis au nom de tous les missionnaires de la Nouvelle-France, le P. ajoutait : « Nous vous prions d'accepter le titre et qualité de syndic et procureur du séminaire de Canada, et ce pendant qu'en France, vous aurez le soin de nous amasser (des aumônes), nous serons en Canada à prudemment employer le tout ; nous vous écrirons tous les ans, par des hommes dignes de foi, comment le tout se passera, et ne croyez pas que cette charge vous soit à peine parceque nous trouverons assez de gens de bien qui feront tout ce que vous leur commanderez ; pour nous, nous serions trop heureux si un homme de mérite comme vous prenait la qualité de chef de l'entreprise du Canada . . . J'espère des lettres de vous l'année prochaine, qui m'apprendront votre dernière résolution ; cependant nous vivons en espérance que Dieu fera réussir par votre moyen cet auguste dessein. » (16)

De ce qui précède, il découle notamment, qu'en 1620 le grand vicaire de Pontoise n'était pas encore l'homme d'affaires, en France, des Récollets du Canada ; mais il était instamment prié de le devenir en acceptant la charge de syndic

(16) La Bibl. Nat. possède un exemplaire imprimé de cette lettre. On peut la voir aussi dans l'*Histoire du Canada*, de Sagard, p. 57-65.

de l'école ou séminaire des petits sauvages. Charles des Boves se rendit aux pressantes sollicitations du P. Jamet ; il lui apprit cette très agréable nouvelle par sa réponse du 27 février 1621, dont il faut ici retenir les passages suivants :

« Je vous rends infinies grâces de ce que votre Révérence a daigné m'y donner part (à l'évangélisation du Canada), m'honorant de la commission que vous m'avez adressée par la vôtre (lettre) ; je l'ai acceptée et accepte très volontiers m'en jugeant fort indigne, j'en espère toutefois quelque bon succès, vu que Dieu fait ordinairement ses œuvres de rien, et par de faibles et quasi contraires moyens, comme je suis tel... »

« Pour le temporel, j'ai baillé à monsieur Houel 200 écus pour commencer un séminaire de six petits sauvages, dès cette année présente, lequel *s'appellera le séminaire de Saint-Charles* ; (17) au moins que ce grand réformateur vous protège ; je vous enverrai tous les ans pareille somme pour ce sujet et bien davantage pour vous accroître et dilater, car j'espère, l'année prochaine, vous envoyer plus de mille écus. Le dit sieur Houel m'a dit qu'il vous envoie pour plus de 1200 livres de vivres et commodités des aumônes qu'il avait à vous, c'est un bon serviteur de Dieu, homme d'honneur et de mérite, qui s'emploie fidèlement et infatigablement pour cette affaire. Monsieur Guers vous dira le reste de ce que j'ai fait et ferai, Dieu aidant, car je suis du tout dédié à vous servir et assister en cette apostolique entreprise. » (18)

Ainsi donc, conquis à la cause de la mission canadienne, approuvant sans réserve l'établissement d'une école pour les enfants sauvages et acceptant d'en être le procureur, Charles des Boves voulut même, par des largesses immédiates, en être le fondateur, ce qui lui permit très légitimement de proposer que cette école, ce séminaire comme on disait alors, portât le nom de son saint patron. Telles furent l'origine et la raison d'être du vocable Saint-Charles.

Proposé et accepté en 1621 pour une école de petits sauvages, ce vocable n'eut donc rien de commun avec la première chapelle de Québec, bâtie six ans auparavant.

Il est manifeste également qu'il ne fut pas créé pour le couvent et l'église des Récollets. Le P. Lalemant s'est donc trompé en disant que ces religieux avaient « dédié leur cha-

(17) C'est nous qui soulignons.

(18) Cette lettre a été publiée par Sagard, op. cit., p. 66-71.

pelle à Saint-Charles ». Son erreur est d'autant plus évidente que lorsque le vocable Saint-Charles fut connu à Québec et accepté pour l'école, le couvent et l'église des Récollets avaient déjà leur titulaire.

En effet, quand la lettre de Charles des Boves parvint à Québec, en juin 1621, au plus tôt, ces bâtiments étaient terminés et l'église servait au culte depuis le 25 mai. Le vocable Notre-Dame-des-Anges existait même depuis un an, exactement depuis le 3 juin 1620, date de la pose de la première pierre du couvent et de l'église des Récollets.

Sur cette pierre nous apprend le mémoire dit de 1637, on avait placé les armes de la France et celles du prince de Condé, (19) le nom du roi régnant, Louis XIII, et « autres particularités » ; parmi ces particularités il faut sûrement comprendre le nom du titulaire.

Si le vocable Saint-Charles n'appartint ni à la chapelle de 1615, ni à l'église de 1621, il eut cependant une vogue qui explique l'erreur du P. Lalemant et pourquoi le P. Moret s'est servi de ce vocable pour désigner l'église conventuelle des Récollets.

Il est évident que pour les Récollets du Canada, si profondément attachés à leur mission, (20) mais par ailleurs trop paralysés dans leur zèle par l'insuffisance des ressources matérielles et très mal secondés par les trafiquants de pelleteries, dont ils recevaient bien peu d'assistance et beaucoup de contrariétés, la lettre de Charles de Boves, pleinement favorable, accompagnée des preuves tangibles d'un dévouement sincère et durable, inspiratrice des plus heureux espoirs dans un meilleur et proche avenir, fut un bien doux et très puissant réconfort, et suscita dans le cœur de ces ardents missionnaires de vifs sentiments de reconnaissance à l'égard du grand vicaire de Pontoise.

Sous l'empire de ce sentiment, ils donnèrent le nom de Saint-Charles à la rivière tortueuse longeant leur propriété ; (21) ils appelèrent en 1622, Frère Charles, le premier novice

(19) A Québec on ignorait encore que le prince de Condé n'était plus vice-roi de la Nouvelle-France.

(20) « Nous restons, dit, dans sa lettre, le P. Jamet à Charles de Boves, trois religieux présents en la Nouvelle-France, avec le Frère Oblat que vous avez vu, résolu de ne jamais abandonner le dit pays. Mais d'y faire ce que nous pourrons pour le service de Dieu, du roi et du bien public. »

(21) Puisque ce ne fut pas avant 1621 que cette rivière fut appelée Saint-Charles, en l'honneur de Charles de Boves, devenu cette année-là l'insigne bienfaiteur des Récollets du Canada, il est impossible de reconnaître, avec le R. P. Hugolin Lemay, que « les raisons du choix de Saint-Charles (pour titulaire de la chapelle de 1615) sont évidentes et les mêmes qui firent donner ce nom à la rivière Saint-Charles, à Québec.

Récollet du Canada; (22) ils se servirent, dès 1621, du vocable de l'école pour désigner l'ensemble de leurs bâtiments. Écrivant à Madame de Villemenon, le P. Joseph Le Caron data sa lettre « de Saint-Charles Borromée en la Nouvelle-France, 7 septembre 1621. » (23)

Ainsi s'établit, inspiré par la reconnaissance et facilité par le fait que le local du séminaire Saint-Charles s'identifiait avec le couvent, l'usage de désigner par ce vocable l'établissement canadien des Récollets; et cet usage persista. Nous avons vu dans la notice nécrologique du P. Nicolas Viel, qu'en 1625 l'église conventuelle était dite de Saint-Charles.

Il est intéressant et instructif de constater que le premier historien de la mission canadienne des Récollets a connu cet usage. Page 50 de son *Histoire du Canada*, Sagard annonce qu'il va traiter « du commencement de notre couvent Saint-Charles en Canada ». Mais après avoir ainsi tenu compte de l'usage courant, il met en évidence, nous l'avons vu, le nom du vrai titulaire, surtout quand il dit: « Notre couvent (est) consacré à l'honneur de Dieu et de Notre-Dame des Anges. »

Cependant, un tel usage du vocable Saint-Charles, si légitimé qu'il put être, dès son origine, par la reconnaissance, n'était pas sans inconvénient; il prêtait à l'équivoque. Etant donné d'une part que tout couvent était désigné par le nom du titulaire de son église, et d'autre part que le couvent des Récollets était usuellement dénommé Saint-Charles, ceux qui, comme les Jésuites, arrivés à Québec en 1625, n'étaient pas au courant des faits, devaient voir en Saint-Charles le titulaire de l'église de ce couvent. Ceci peut expliquer et excuser l'erreur exprimée par le P. Charles Lalemant, dans sa lettre du 1er août 1626.

Le P. Vincent Moret a-t-il partagé cette erreur? C'est bien possible. Peut-être aussi a-t-il simplement suivi la coutume de désigner par le vocable Saint-Charles l'établissement canadien des Récollets. Son mémoire ne s'oppose ni à l'une ni à l'autre de ces hypothèses.

(22) Pierre Langoissieux ou Langoisseux, de Rouen, revêtit l'habit franciscain en « septembre 1622, en notre église de Notre-Dame-des-Anges... Il fut appelé Frère Charles, du nom de notre premier père Syndic ». Le Clercq, op. cit., I, p. 226.

(23) Bibli. Nat. Ms. Fonds français, 16738. Mention de cette lettre.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que ce mémoire n'est pas une étude historique sur la mission canadienne des Récollets. On y voit bien que ces religieux l'ont fondée, qu'ils y souffrirent beaucoup et que plusieurs y sacrifièrent leur vie, mais il ne faut pas s'attendre à trouver dans ce mémoire des détails soigneusement circonstanciés et toujours exacts sur l'apostolat des Récollets.

Le P. Moret a consacré la plus grande partie de son mémoire à décrire la Nouvelle-France, à parler de son climat, des richesses de son sol, de ses peuplades sauvages, de leur genre de vie, de leurs mœurs et de leurs superstitions. Pour cela il n'a eu qu'à puiser dans des mémoires comme la relation de 1624 du P. Le Caron, et surtout, dans le *Grand voyage au pays des Hurons*, de Sagard. (24)

Résumons en quelques lignes cette trop longue étude. Les témoignages, allégués contre celui de B. de la Tour, concernent l'église de 1621. Le vocable Saint-Charles créé pour l'école des petits sauvages et six ans après la construction de la chapelle de 1615, n'a rien de commun avec cette chapelle.

Dès lors et d'après le témoignage, nullement contredit, de M. de la Tour, la première chapelle de Québec eut pour titulaire l'Immaculée Conception.

Le vocable Saint-Charles, exclusivement proposé et accepté pour l'école des petits indigènes en 1621 et un an après que le titulaire de l'église et du couvent des Récollets eut été choisi et imposé, fut étendu par l'usage à tout l'établissement de ces missionnaires, ce qui fit confondre ce vocable avec le véritable titulaire qui fut Notre-Dame-des-Anges.

P. ODORIC-M. JOUVE, O. F. M.

(24) Paris, 1632.

MARIE DE L'INCARNATION, LA
« SECONDE SAINTE THÉRÈSE »

Il y aura trois cents ans, l'été prochain, que mettait le pied sur notre sol québécois Mère Marie de l'Incarnation, religieuse ursuline de Tours, que ses relations avec le ciel devait faire appeler la « Seconde Sainte Thérèse ».

Indiquer l'auteur probable de cette appellation est le premier but de cette communication au Bulletin historique. Le second est de fournir un essai sommaire de bibliographie sur cette grande Mystique de notre pays. La liste, certes, ne sera pas exhaustive, mais elle pourra du moins permettre de s'orienter plus facilement à ceux qui par devoir ou par dévotion auront à s'occuper de Marie de l'Incarnation.

« *La Seconde Sainte Thérèse* »

Marguerite Aron, dans son beau livre *Les Ursulines* écrit : « la Thérèse de nos jours et de la Nouvelle-France », et elle attribue la paternité de l'expression à Bossuet. Il est bien de lui, ce mot, mais le grand orateur n'a fait qu'amplifier une phrase rencontrée par lui au cours de ses études spirituelles.

C'est Dom Jamet qui nous le dit, à la page 55ième du premier volume des *Ecrits spirituels et historiques* : « Ce n'est point Bossuet, on le sait, qui l'a décorée le premier du beau titre de « Seconde Thérèse ». En 1672, quand elle mourut, il ne savait rien de sa vie. Or, en cette même année, la parole fameuse était lancée « par un docte et savant personnage », nous dit-on. Recueillie par dom Claude Martin qui l'inséra dans *la Vie*, c'est là que Bossuet la trouva pour la première fois en 1695 (cf. Correspondance, édition Urbain et Lévesque ; t. VIII : Lettre à Madame Cornuau, 1er juin 1695), et qu'il la prit pour lui faire une fortune, deux ans plus tard, 1697, dans son *Instruction sur les États d'oraison*. Il l'amplifia un peu, comme de raison, sous sa plume éloquente, la « Seconde Sainte Thérèse » devint la « Thérèse de nos jours et du Nouveau Monde ». Vingt-cinq ans après, dans sa vie de Marie de l'Incarnation, le P. de Charlevoix l'appelait à son tour « La Thérèse de la France ». C'était la pensée même de Bos-

suet, mais dans une expression plus juste, puisque Marie a passé plus de la moitié de son existence à Tours, et qu'à cette date, des deux Frances il n'y en avait qu'une, politiquement... Grâce surtout à Bossuet, qui lui apportait pour le mettre à l'épreuve du temps le poids de son génie et comme la consécration de l'Église de France parlant par sa bouche, le titre de nouvelle Thérèse est désormais acquis au nom et à la mémoire de Marie de l'Incarnation ».

L'approbation donnée par le grand évêque ne fut pas sans lui susciter des ennuis. Il est assez curieux de voir comme Fénelon, dans une lettre, analysée par le Père Dudon dans la *Revue d'Ascétique et de Mystique* de 1937, lui jette à la face son expression louangeuse. Le défenseur de Mme Guyon lui redit au moins huit fois, avec amertume et malice, « la Thérèse de nos jours et du Nouveau-Monde », et en variante mineure « Votre Thérèse ». Cependant, malgré les phrases aigres de Fénelon, la phrase a été redite par tous les auteurs depuis.

Renaudin, dans son essai de psychologie religieuse sur Marie de l'Incarnation, ouvre le second paragraphe de son premier chapitre par le rappel de sainte Thérèse et de Bossuet.

Brémond, à la page neuvième du tome sixième de son *Histoire du sentiment religieux en France*, commente le mot : « Marie est vraiment notre Thérèse, comme on l'a dit avant Bossuet ; une Thérèse de chez nous, sans rien d'espagnol, de flamand, ni de germanique ; tourangelle, française de tête et de cœur, jusqu'au bout des ongles, s'il était permis de parler ainsi. »

Bordeaux, dans son article « France et Canada », 1er sept. 1934, cite en passant et tombe dans l'erreur commune : « Elle s'appelait Mme Martin avant de devenir cette sœur Marie de l'Incarnation que Bossuet devait appeler la sainte Thérèse de son siècle et du Nouveau-Monde. »

Et le postulateur même de la cause, le R. P. Cazenave, procureur général des Missions étrangères de Paris, dans le document romain, n'hésitait pas à écrire : « Cette digne servante de Dieu parut avoir tellement pratiqué les vertus de la Réformatrice du Carmel, qu'elle-même fut nommée la Thérèse de l'Amérique. »

Mais remontons un peu dans le cours des âges. Relisons un passage de cette lettre de M. Emery, supérieur des Sulpiciens à Paris, et adressée par lui à Mgr Plessis : « J'ai beaucoup de vénération pour les Ursulines de Québec, qui, sans doute, ont hérité des vertus éminentes de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation. C'est une sainte que je révère bien sincèrement et que je mets dans mon estime à côté de sainte Thérèse. »

Nous arrêtons ici les citations. On pourrait rappeler toutes celles rencontrées dans les Vies de la Vénérable, en anglais et en français. Le faire serait fastidieux et inutile, car en somme toutes se ressemblent et redisent la même louange. Il vaut mieux indiquer la source originelle, et en même temps rendre justice à son auteur, caché sous l'anonymat d'une phrase de haut style, à la manière du Grand Siècle.

Dans la lettre écrite par Mère Marguerite de Saint-Athanasie, deuxième supérieure du monastère des Ursulines de Québec, lettre envoyée en 1672 aux Supérieures des Monastères d'Ursulines de France, nous lisons : « Pour tout dire en un mot, un docte et savant personnage qui a eu longtemps la conduite de son âme, disait qu'elle peut bien être appelée une seconde sainte Thérèse ou plutôt la Thérèse du Canada. »

Voilà l'expression telle que sortie de la bouche du « docte et savant personnage ». Elle est très belle dans son originelle pureté, mais celui qui l'a prononcée devait avoir une singulière autorité pour la risquer.

Mais qui donc a lancé le premier cette parole extraordinaire ? Nous croyons avec Dom Jamet (Conférence de Québec sur Marie de l'Incarnation), nous croyons que c'est le Père Jérôme Lalemand. La raison de notre opinion est que le texte de la lettre porte « un personnage qui a eu longtemps la conduite de son âme ». Or, à Québec, après le départ du Père Lejeune, c'était le P. Lallemand qui dirigeait la Vénérable depuis 1653. La phrase et son contexte semble bien indiquer un contemporain.

A quel moment le P. Lalemand aurait-il prononcé la phrase fameuse ? Serait-ce durant l'oraison funèbre qu'il donna durant la cérémonie à l'église ? Nous n'avons pu retrouver le texte de ce sermon, et donc ne pouvons rien affirmer à ce sujet. Serait-ce dans une lettre envoyée en France à cette occasion ? Peut-être, mais nous n'avons pu voir le texte complet de cette lettre. Du moins nous pouvons affir-

mer que ce n'est pas dans les *Relations*. Le seul endroit où on trouve l'expression « Thérèse de nos jours et du Nouveau-Monde » est dans une note de Thwaites, et où celui-ci attribue la phrase à Bossuet.

Dans l'état actuel du problème, nous croyons donc pouvoir attribuer la paternité de l'expression au Père Jérôme Lalemand. Nous nous en voudrions cependant de ne citer point, en fin de compte, l'opinion de M. Pierre'-Georges Roy. Dans son volume *La ville de Québec sous le Régime français*, il attribue le mot à M. de Bernières. Mais duquel s'agit-il ? Celui du Canada ou celui de France ? Messire Henri de Bernières ne fut jamais le directeur de Mère Marie de l'Incarnation ; du moins l'histoire n'en fait guère mention.

Alors il resterait Jean de Bernières, le saint homme de Caen. Il eut en effet des relations avec Notre Mère, et des plus intimes, mais il ne fut certes pas longtemps son directeur, s'il le fut jamais. Aurait-il tout de même prononcé la fameuse parole ? Qui nous apportera des textes ou preuves historiques à ce sujet ?

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- André (Louis) et Bourgeois (Emile)*
Les Sources de l'Histoire de France (XVIIe siècle) 1610-1715.
II. Mémoires et lettres, n. 1016.
III. Biographies, n. 1688.
- Aron, (Marguerite)*
Les Ursulines.
Collection Les Grands Ordres Monastiques et Instituts religieux, dirigée par Edouard Schneider.
Chez Bernard Grasset, éditeur, Paris 1937.
- Boissonnot, (Chanoine)*
La Lydvine de Touraine, Anne-Berthe de Béthune,
(Notes sur la famille maternelle de M. de l'Incarnation,
pp. 7-14).
Paris 1912.
- Bordeaux, (Henry)*
France et Canada.

- Revue des Deux Mondes, p. 117, 1er sept. 1934.
- Bremond, (Henri).*
1° Histoire du Sentiment religieux en France, V. 6ème
La conquête mystique : Marie de l'Incarnation—Turba
magna.
Paris, Bloud et Gay, éditeurs.
- 2° L'Initiation mystique de Marie de l'Incarnation.
Revue Apologétique, t. 34, 577, 641-660. 1922.
- 3° La vie intime du Mystique, d'après l'expérience et les
écrits sur Marie de l'Incarnation.
Nouvelle Journée, pp. 403-419. 1922.
- 4° Un cas de conscience : Marie de l'Incarnation et son fils.
Bulletin de littérature ecclésiastique, pp. 81, 96.
Toulouse, 1922.
- Casgrain, abbé H. R.*
Histoire de Mère Marie de l'Incarnation
Québec, G. E. Desbarats, imprimeur-éditeur, coin des
rues Sainte-Anne et des Jardins, 1864.
- Chapot, (abbé Léon)*
Histoire de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation.
Paris, librairie Ch. Poussiègle, rue Cassette, 15. 1892.
- Charlevoix, R. P. de... S. J.*
La vie de la Mère Marie de l'Incarnation, institutrice et pre-
mière supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France.
Paris, Cl. Briasson, 1724.
- Christiani, (Chanoine)*
La Merveilleuse histoire des Premières Ursulines françaises.
Lyon, 1935. A l'Arbaletière — St-Didier-au-Mont-d'Or
(Rhône). Paris : Librairie Vitte, 10, rue Jean-Bart.
- Cuzin, (Henri)*
Du Christ à la Trinité d'après l'expérience de Marie de l'In-
carnation, Ursuline de Tours et de Québec.
Lyon, librairie du Sacré-Cœur, 6, Place Bellecour. 1936.
- De Ganay, M.-G.*
La Vén. Marie de l'Incarnation.
Vie spirituelle, nov. 1922. pp. 206-309.
- De Julliot, (Henry).*
La dévotion missionnaire au Sacré-Cœur.
Messager du Sacré-Cœur de Toulouse, juin 1938, p. 351.
- De Montmorand.*
Psychologie des mystiques catholiques orthodoxes.
Paris, 1920.

Dudon, (R. P. Paul . . . S. J.)

Lettre autographe de Fénelon à Bossuet.

Revue d'Ascétique et de Mystique, 1937, p. 65-86.

Farley, (R. P. P.-E. . . . C. S. V.)

Marie de l'Incarnation.

Tract. n. 96, Montréal, l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux.

Griselle, (Eugène)

La vénérable Mère Marie de l'Incarnation. Supplément à ses lettres.

Paris, Arthur Savaète, 15, rue Malabranche, 15.

Griselle, (Eugène)

Deux lettres autographes de la V. M. Marie de l'Incarnation.

Études, 5 juin 1906, t. 107, p. 577.

Pacheu, J.

Les Mystiques interprétés par les mystiques.

Revue de philosophie, mai-juin 1913.

Parkman, (Francis)

The Jesuits in North America in the seventeenth century, chap. XIV, p. 186. Boston 1888.

Plus, (R. P. Raoul . . . S. J.)

Le glorieux passé des Ursulines.

Vie spirituelle, jan. 1936.

Renaudin, (Paul)

Une grande mystique française au XVIIe siècle, Marie de l'Incarnation, Ursuline de Tours et de Québec. Essai de psychologie religieuse.

Bloud et Gay, 1935.

Replier, (Agnès)

Mère Marie of the Ursulines.

Doubleday, Doran and Cy, Inc., Garden City, 1931, Country Life Press, N. Y.

Richaudeau, abbé

Lettres de la R. M. Marie de l'Incarnation.

Tournai, Vve Casterman, 1876.

Robitaille, (abbé Georges)

Histoire du sentiment religieux au Canada.

Rapport 1935-1936 de la Société Canadienne d'Histoire de l'Église catholique.

Robitaille (abbé Georges)

Marie de l'Incarnation.

- Rapport 1934-1935 de la Société Canadienne d'Histoire de l'Église catholique.
- Rochemonteix, (R. P. . . . S. J.)*
Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe, t. 1 et t. II.
Paris, 1895-1896.
- Roure, (R. P. Lucien . . . S. J.)*
La Vénérable Marie de l'Incarnation.
Études, t. 206, 1931.
- Sainte-Foi, (Charles)*
Vie des Premières Ursulines de France.
Librairie Poussiègle, rue Cassette, Paris.
- Saudreau, (Chanoine)*
L'État mystique, pp. 167-174. Angers, 1921.
- Sauriau.*
La Cie du S. Sacrement à Caen. Deux mystiques normands au XVIIe.
M. de Renty et Jean de Bernières. Paris, 1913.
- Stevens, (Jacques . . . S. J.)*
La vénérable Marie de l'Incarnation, ursuline missionnaire.
Xaveriana, février 1928, 5ème série, n. 50.
11 rue des Récollets, Louvain.
- Ursulines.*
- a) de Blackrock, Cork.
The life of the Ven. Mother Mary of the Incarnation, Joint foundress and First Superior of the Ursulines of Quebec, by a religious of the Ursuline Community, Dublin, James Duffy and son, 15 Wellington Quay ; London, 1a Pater noster Row.
 - b) de Québec.
 - 1) Marie de l'Incarnation, fondatrice du Monastère des Ursulines de Québec, par une religieuse Ursuline de Québec.—Action Catholique, 3, Boul. Charest. 1935.
 - 2) La Vén. Marie de l'Incarnation et son œuvre dans le Nouveau-Monde, 30 avril 1922. Plaquette. Secrétariat des Œuvres, 3, Boul. Charest, Québec.
 - 3) Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours. t. I.
Québec, C. Darveau, 1878.
 - c) de Rome.
Revue de l'Union romaine des Ursulines, 15 mars 1931.

Les Sources.

- 1° Relation, écrite à Tours, en 1633. Insérée dans la Vie de Dom Martin, en 86 fragments. Republiée par Dom Jamet : Marie de l'Incarnation, Écrits spirituels et historiques (Desclée, de Brouwer, Paris et Action Sociale, à Québec) t. I., p. 135-343.
- 2° Lettres de conscience (1625-1634) Dom Jamet, t. I, p. 345-374.
- 3° Diverses notes spirituelles. Exclamations et Élévations (1625-1638) Dom Jamet, t. I, p. 375-386.
- 4° Relations d'oraison (redigées de 1633-1635) Publiées par Dom Martin, en 1682 sous le titre : Retraites de la V. Mère de l'Incarnation, Religieuse Ursuline. Dom Jamet, t. II, p. 11-121.
- 5° Exposition succincte du Cantique des Cantiques, publiée par Dom Martin dans le recueil précédent. Dom Jamet : Entretien spirituel sur l'Épouse des Cantiques, t. I, p. 387-404.
- 6° Relation écrite à Québec en 1654. Publiée par Dom Martin dans la Vie, dont elle forme l'armature. Dom Jamet, d'après le manuscrit du monastère des Trois-Rivières, t. II, p. 129-476.
- 7° Supplément à cette Relation, écrit en 1656, publié par Dom Martin dans la Vie. Dom Jamet : t. II, p. 477-500.
- 8° L'École sainte ou Explication familière des mystères de la foi, Paris, J.-B. Coignard, 1684.
- 9° Lettres de la Vén. Marie de l'Incarnation, divisées en deux parties. Paris, Louis Billaine, 1681. Dom Jamet, t. III, IV et V.
- 10° Le Témoignage de Marie de l'Incarnation, Introduction et textes divers réunis (Paris, Beauchesne) Par Dom Jamet, de l'abbaye de Solesmes.

François-Xavier GRONDIN, S.J.

CHARLES-CLAUDE CARPENTIER, supposé Récollet

Nous lisons dans le *Dictionnaire Biographique du Clergé Canadien-Français*, du Chanoine J.-B.-A. Allaire, t.I., Les Anciens, p. 99.

CARPENTIER (Rév. Père Charles-Claude), né à Québec, le 16 avril 1723, de Claude Carpentier et de Geneviève Marchand, fit ses études à Québec ; entra chez les Récollets et y prononça ses vœux sous le nom de Frère Claude ; fut ordonné le 4 juin 1746. Curé de Chambly (1746-63), avec desserte de Saint-Mathias (1746-63); curé de Longueil (1763-77), de Verchères (1777-98), où il est décédé le 2 novembre 1798.

De même dans *Répertoire Général du Clergé Canadien* de Mgr Tanguay, (1893), p. 121 :

CARPENTIER, Claude, récollet, etc...

Encore dans le *Canada Ecclésiastique*, de 1909-18 inclusivement, dans les listes d'anciens curés pour les paroisses ci-haut mentionnées on désigne Claude Carpentier comme Récollet.

Or 1 — dans les actes d'ordinations on ne désigne nullement Claude Carpentier comme Récollet. Voici d'ailleurs ces actes d'ordinations ; (Cf. Archives de l'Archevêché de Québec : Régistre « C ». pp. 59, 67, 68, 69.) :

La tonsure et les quatre mineurs de Mrs Lavaltrie, Carpentier, Rezennes, Petit, Brassard, Maisonbasse, Parent et Desroches et de la Compagnie de Jésus le frère Beugni, fervienne et La Faulx.

Henricus Maria dubreil de pontbriand, miseratione divina et Stae Sedis apostolicae gratia Episcopus quebecensis Notum facimus universis quod die vigesima tertia decembris Sabbato quatuor temporum anno Millesimo Septingentesimo quadragesimo primo in Sacello Seminarii dilectos nostros in Xto Simonem Rezenne, quebecensem, joannem Baptistam Maisonbasse quebecensem, Claudium Carpentier quebecensem, franciscum Brassard quebecensem, franciscum petit quebecensem, Basilicum parent, augustinum desroches quebecensem et franciscum marganne de la Valtrie Sufficientes, capaces et idoneos ad primam tonsuram et quatuor minores ordines promovendos duximus et altissimo favente rite et canonice promovimus, Simul ac tres fratres e Sociatete Jesu quorum duo

ad tonsuram et minores ordines et alterum ad quatuor ordines tantum eadem die eodemque anno et eodem tempore rite promovendos duximus et promovimus quorum sequuntur nomina, scilicet ad minores quatuor Yvo La faux trecovensis diaecesanus et ad tonsuram et minores quatuor Simon Jacobus Josephus de Beugni attrebatensis et franciscum Maria fervienne Leonensis.

H. M. episcopus quebecensis.

Soudiaconat de Mrs Leclerc, Renoyer, Morisseaux, Carpentier et Garreau.

Henricus Maria Dubreil de Pontbriand, miseratione divina, et Sanctae Sedis apostolicae gratia Episcopus Quebecensis, Regi ab omnibus consiliis, etc...

Notum facimus universis quod anno Domini millesimo septingentesimo quadragesimo quinto die vero undecima junii feria Sexta quatuor temporum missam in pontificalibus celebrantes in Sacello palatii nostri Episcopalis dilectos nobis in Christo magistros, Alexium leclerc acolythum quebecensem sub titulo patrimonii, Yvonem Ambrosium Renoyer acolythum quebecensem sub titulo patrimonii, franciscum Morisseaux acolythum marianopolitanum sub titulo missionum, Claudium Carpentier acolythum quebecensem sub titulo patrimonii, petrum Garrau acolythum marianopolitanum sub titulo missionum, capaces, sufficientes et idoneos ad Sacrum Subdiaconatum ordinem rite et canonice duximus promovendos et in domino promovimus.

H. M. episcopus quebecensis.

Prêtrise de Mrs Leclerc, Renoyer et Morisseaux et diaconat de Mrs Garrau et Carpentier.

Henricus Maria Dubreil De Pontbriand miseratione divina et Sanctae Sedis apostolicae gratia Episcopus Quebecensis, Regi ab omnibus Consiliis, etc...

Notum facimus universis quod anno Domini millesimo septingentesimo quadragesimo quinto die vero decima octava septembris sabbato quatuor temporum missam in pontificalibus celebrantes in Ecclesia monialium Sanctae Ursulae dilectos...

... Eadem die in eadem Ecclesia magistros Petrum Garrau Subdiaconum Quebecensem et Claudium Carpentier Subdiaconum Quebecensem sufficientes, capaces et idoneos ad Sacrum diaconatus ordinem rite et canonice duximus promovendos et in domino promovimus.

H. M. episcopus quebecensis.

Soudiaconat de Mrs Parent Chaufour et prêtrise de Mr Carpentier.

Henricus Maria Dubreil De Pontbriand miseratione divina et Sanctae Sedis apostolicae gratia episcopus Quebecensis, Regi ab omnibus consiliis, etc. . . .

Notum facimus universis quod anno domini millesimo septingentesimo quadragesimo sexto, die vero quarta junii Sabbato quatuor temporum missam in pontificalibus celebrantes in Sacello palatii nostri episcopalis dilectos nobis in Christo magistros.

... Eadem die in eodem Sacello Claudium Carpentier diaconum quebecensem natum die decima Sexta aprilis anno millesimo septingentesimo vigesimo tertio, et a nobis Super aetate dispensatum ad Sacrum presbiteratus ordinem rite et Canonice duximus promovendum et in domino promovimus.

H. M. episcopus quebecensis.

Cependant dans les actes d'ordination des Récollets la formule ordinaire et habituelle est : « Fratrem... ex Ordine Fratrum Minorum Recollectorum, sub titulo paupertatis ».

2 — Tout le temps de son ministère, M. Carpentier signe tout simplement Carpentier prêtre, tandis que les Récollets signent : fr. . . p. r., par exemple, dans les registres de St-Mathias sur Richelieu, 1754-1761, p. 23, 17 juillet 1758. . . « Je soussigné, aumônier du roy au fort St-Ours de l'agrément de M. le Curé de St-Joseph de Chambly ai inhumé. . . marie margritte blot. . . présence de josph Claveaux et Mr le Curé qui ont signé avec nous. . .

(signé) Fr Denis baron p. r.

Claveaux

Carpentier ptre.

De même dans les Registres de St-Charles sur Richelieu, t. I., p. 130, 16 septembre 1756. . . « en l'absence de Mr Mercereau a été baptisé par moy prêtre soussigné curé de Chambly, augustin, né du même jour de françois deranleau et marie catherine guion ses père et mère » . . .

(Signé) Carpentier.

Idem. p. 138, 24 mars 1757... « du consentement de Mr Mercereau ptre missionnaire de cette paroisse, par nous prêtre soussigné missionnaire de la paroisse de St-Joseph de Chambly, a été baptisé Joseph, fils de Jean-Baptiste Baudry et Geneviève Benoits... »

(Signé) Carpentier ptre.

Idem 1792, f. 4v, 8 mars 1792, au bas de l'acte de sépulture de Sr Victor Lavalette de chévigny... résidant de Chambly et décédé en cette paroisse... se trouve la signature : « Carpentier ptre ».

Dans les archives de St-Mathias, après le départ du R. P. Michel Le Vasseur, le 11 octobre 1746 et dans la suite se trouvent des actes ainsi conçus :

... « je soussigné Prestre faisant les fonctions dans la psse de la Concetion... (Signé) Carpentier ptre.

3 — Les Curés voisins, même s'ils sont Récollets, le nomment : Messire Carpentier.

Registres de St-Charles sur Richelieu, t. I, p. 73, 7 février 1752, dans l'acte de mariage de Pierre Robert et Marie Joseph Janot, nous lisons :... « semblables publications ayant été faites en la paroisse St-Joseph par Mr Carpentier, ptre »... (Signé) J. B. Frichet ptre.

Idem, p. 80, 16 septembre 1752... « a été baptisé par nous prêtre soussigné en l'absence de Mr Carpentier, Jean baptiste né d'hier du légitime mariage de Joseph Robert et Marie Madeleine Bourdon de la paroisse St-Joseph de Chambly »... (Signé) J. B. Frichet ptre.

Idem, p. 104, 7 novembre 1754... « a été inhumé Jean-Baptiste Marchand âgé de cinquante ans... présent Mr Carpentier, curé de Chambly »...

(Signé) Carpentier ptre.

Idem, registre 1780-1785, p. 69, 27 octobre 1783, mariage de André Tétro et Geneviève Dyon... « comme il paroît par le certificat de Mr Carpentier, curé de Verchères... »

Idem, registre 1741-1780, pp. 255-256, ... « Je prêtre curé de St-Denis sur la rivière Richelieu desservant la paroisse St-Joseph de Chambly en l'absence de Mr Carpentier soussigné certifie avoir publié trois bans... donné à St-Joseph le 18 juillet 1763. » (Signé) frichet ptre.

Idem... « Je prie Mr Latail de vouloir bien recevoir et marier dans sa paroisse les dénommés cy hauts et les obligera et moy aussi.

à Chambly ce 31 juillet 1763.»

(Signé) Carpentier ptre.

Puis dans l'acte de mariage :... « sans qu'il y ait eu aucun empêchement au dit mariage comme il parait par le certificat cy-joint nous soussigné curé prêtre de la paroisse de St-Charles soussigné de l'agrément et du consentement de Mr Carpentier Curé du dit lieu cy-joint... »

(Signé) La Taille ptre.

Dans les archives de St-Mathias, acte sans date mais entre deux actes datés du 15 octobre 1758 et du 8 décembre 1758, (p. 25) :

... « Nous soussigné aumonier allant à St-Frédéric par la permission de Mr Carpentier curé ai baptisé françoise maillot »...

(Signé) fr antoine deperet ptre.

Dans les archives de St-Sulpice, 10 août 1783 (f. 103v) :

... « vu le certificat de Mr Carpentier curé de Verchères »...

(Signé) St Germain.

4 — Acte d'authenticité d'un Registre présenté par Mr Carpentier :

Registre présenté par Messire Claude Carpentier Prêtre Curé de St-François de Verchères, Comté de Surrey, dans la Province du Bas Canada, District de Montréal, pour servir à l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures qui seront faits dans la dite Paroisse de St-François de Verchères pendant le cours de l'année mil sept cent quatre-vingt seize, contenant quarante-six feuillets, celui-ci compris, tous cottés et paraphés à chaque feuillet par nous Pierre Louis Panet, Ecuyer, l'un des pages de la Cour du Banc du Roi, en le district de Montréal.

le 15 9bre 1795

P. L. PANET, C.B.R.

S. Messire Carpentier curé de Verchères.

5 — Acte de sépulture de Messire Carpentier : (Archives de Verchères)

« L'an mil sept cent quatre vingt dix huit le quatre Novembre par nous soussigné, Pierre Évêque de Québec a été inhumé dans cette église, le corps de Messire Claude Carpen-

tier curé de cette paroisse décédé le deux du présent mois, à l'âge de soixante et seize ans et six mois, munis de tous les secours de l'Église Romaine notre mère. Furent présens Messieurs Duburon curé de Varennes, Leclair vicaire de Varennes, Labroquerie vicaire de Verchères et plusieurs autres prêtres qui étant présens n'ont pu signer avec nous.

Labroquerie ptre Vic. p. Évêque de Québec.

J. B. Leclerc ptre fr. Duburon ptre.

6 — M. l'abbé Noiseux, *Liste Chronologique des Evêques et des Prêtres tant séculiers que réguliers, employés au service de l'Église du Canada*, Québec, 1834, p. 23, donne Claude Carpentier comme prêtre séculier. Cependant la date d'ordination sacerdotale est fautive : il donne le 19 septembre 1744 au lieu du 4 juin 1746.

Que conclure de toutes ces considérations ? Qu'un prêtre qui est toujours et partout désigné sous le nom de : Messire Carpentier, et jamais sous celui de frère Claude ou Père Carpentier, ne fut jamais Récollet mais prêtre séculier.

Comment expliquer le fait que certains auteurs, malgré l'assertion de M. l'abbé Noiseux, le donnent comme Récollet ? Peut-être parce que surtout à Chambly ses prédécesseurs et son successeur immédiat furent des Récollets.

Voici la liste des curés de Chambly : 1721-22, R. P. Juconde Drué, récol. ; 1722-23, R. P. Pierre Le Poyvre, récol. ; 1723-24, R. P. Juconde Drué, récol. ; 1724, R. P. Lucien Verge, récol. ; 1724-46, R. P. Michel Le Vasseur, récol. ; 1746-1763, Claude Carpentier ; 1763-69, R. P. Félix Berey, récol.

Même durant ses années de ministère, dans les trois paroisses où il fut curé, souvent il fut aidé ou remplacé par des récollets ; ce qui ne fut certes pas sans influencer sur le verdict de ces auteurs en question.

P. Joseph-Henri FOURNIER, O.F.M.

RÉPONSE

Du Pont de Neuville — A-B demande (*B.R.H. mars 1938*)

« Les Dupont de Neuville étaient-ils nobles ? » Nicolas Dupont de Neuville fut anobli en 1669. J'ai une note dans mes cahiers qui pourrait fort bien se rapporter à cette famille. Trois frères : François, Claude et Nicolas Dupont furent anoblis ensemble en 1640.

R. R.

LA QUEBEC BANK

La Banque de Montréal, fondée dans la métropole le 23 juin 1817, avait établi une succursale à Québec en juillet 1818, mais le 5 février précédent les principaux marchands et propriétaires de la capitale s'étaient réunis à l'hôtel Union pour fonder une banque purement québécoise. Nous ignorons si les promoteurs de cette entreprise savaient alors que, dans quelques mois, la Banque de Montréal devait ouvrir une succursale à Québec. En tout cas, à cette réunion du 5 février 1818, tenue sous la présidence de James Ross, il fut décidé unanimement qu'une banque serait fondée dans la capitale, qu'elle porterait le nom de Quebec Bank et qu'on demanderait à la législature de lui donner une charte. Un comité de neuf membres fut formé pour conduire le projet à bonne fin. Les membres de ce comité furent MM. Joseph Jones, George Browne, François Languedoc, Thomas Lee, Philippe Aubert de Gaspé, A... Paterson, William Finlay, T... White et William Henderson.

Une assemblée du comité eut lieu le 16 février suivant et on commença immédiatement à souscrire le capital nécessaire.

La Quebec Bank commença ses opérations en octobre 1818.

Les premiers directeurs de la Quebec Bank furent John W. Woolsey, J... McCallum, fils, John Jones fils, Charles Smith, Louis Massue, Henry Black, Jean Langevin, (père de sir Hector Langevin), Philippe Aubert de Gaspé (l'auteur des *Anciens Canadiens*), William G. Sheppard, John Goudie, Etienne-Claude Lagueux et Benjamin Tremaine. Notons que trois Canadiens-français formaient partie du premier bureau de direction. Il en fut à peu près ainsi jusqu'à la disparition de la banque.

Le premier président de la Quebec Bank fut John W. Woolsey et son premier gérant ou caissier Noah Freer. Ce dernier avait alors une haute réputation comme financier et il fut l'âme dirigeante de cette institution pendant un bon nombre d'années.

Les premiers bureaux de la Quebec Bank furent dans l'édifice de la Quebec Fire Assurance, rue Saint-Pierre. Institution très prudente, la Quebec Bank ne se mit dans ses meubles qu'en 1863. Son édifice, rue Saint-Pierre, fut bâtie sur un lot de grève acheté du gouvernement. C'est là qu'elle transigea ses affaires jusqu'à son absorption par la Royal Bank of Canada en 1917...

Lors de l'émission des premiers billets de la Quebec Bank, en 1818, ses directeurs se trouvèrent un peu dans l'embarras. Québécois de cœur et d'âme, ils auraient voulu faire graver ces billets dans la capitale même, mais il n'y avait pas encore de graveur sur acier à Québec. M. F. J. Audet raconte qu'ils allèrent expliquer leur embarras à M. John Neilson, de la *Quebec Gazette*, propriétaire de la meilleure et plus considérable imprimerie de Québec.

— Je crois, dit M. Neilson, que je puis vous exempter de faire graver vos billets en Angleterre. Je vais vous les imprimer.

— Mais les contrefaçons sont à craindre, dirent les directeurs.

— N'ayez aucune crainte, répondit le vieil imprimeur. J'ai ici une quantité de vieux caractères dont je ne me sers plus depuis longtemps. Je vais vous imprimer des billets dont chaque lettre sera d'un caractère différent.

Les billets furent imprimés, comme M. Neilson l'avait dit. Leur apparence typographique choquait peut-être un peu l'œil mais ils avaient l'avantage sur les billets gravés de défier toute contrefaçon.

La Quebec Bank obtint sa charte ou acte d'incorporation le 16 septembre 1822. La Législature l'avait adoptée en 1821, mais elle avait été réservée pour la sanction de Sa Majesté. Cette charte n'était que provisoire et elle fut renouvelée en 1831 et, ensuite, à différentes reprises. Si nous ne faisons erreur, à l'origine, les banques canadiennes n'obtenaient leur charte que pour une période déterminée. Elles devaient faire renouveler leurs pouvoirs à l'expiration de l'acte d'incorporation. La précaution n'était pas mauvaise. De cette façon, les directeurs étaient plus prudents et n'osaient risquer les capitaux qu'on leur confiait dans des entreprises hasardeuses.

JOSEPH de la COLOMBIÈRE

« Ce M. de la Colombière, frère du célèbre Jésuite de ce nom, mourut à Québec en 1723. Un petit écrit qui avait échappé jusqu'à présent à nos recherches, nous fait un bel éloge de ce digne ouvrier de la vigne du Seigneur. Cet écrit est probablement assez peu connu pour qu'il y ait intérêt à l'insérer ici.

« ÉPITAPHE DE FEU M. DE LA COLOMBIÈRE »

« Cy git Mess. Joseph de la Colombière, français de nation, de la ville de Vienne, en Dauphiné, qui fut successivement grand archidiacre et grand chantre de la cathédrale de Québec, vicaire général de Mgr de St-Vallier, très digne supérieur des religieuses hospitalières de Québec, et des frères Charon à Montréal, directeur des sœurs de la Congrégation à Québec, conseiller-clerc au conseil supérieur de cette colonie, frère du confesseur d'une reine très-vertueuse, d'un missionnaire qui eut l'avantage de confesser Jésus-Christ dans les prisons de Londres.

« Cet ecclésiastique distingué par sa naissance, son savoir et sa piété, surtout envers le St-Enfant Jésus et son Immaculée Mère, quitta la France à la fleur du bel âge ; renonça généreusement aux douceurs de la patrie, aux charmes de Paris, et aux dignités qu'il pouvait posséder dans l'Église ; et poussé par un sincère désir de glorifier Dieu, il passa la mer et vint travailler à la vigne du Seigneur dans ce pays si différent de celui qu'il avait quitté. Il arrosa de ses sueurs cette terre étrangère, il inspira aux peuples qui l'habitent sa douceur, son honnêteté et sa politesse. Par la ferveur de son zèle, il enflamma le cœur des habitants de cette zone si froide. Il les gagna à J. C., par sa piété, sa modestie et son affabilité, par une vertu qui n'avait rien de gêné ni de rebutant. Il les éclaira par ses discours, il les instruisit par ses sermons et plus encore par ses exemples : il les édifia par ses vertus et les réjouit par ses pieuses et agréables conversations. Imitant parfaitement les mœurs de la colombe, d'où il tirait

son nom, il s'étudia soigneusement de ne faire peine à personne : au contraire son inclination bienfaisante le porta toujours à faire plaisir à toute sorte de personnes.

« Né avec le don de la parole, il annonça par tout le diocèse avec grâce et liberté les vérités évangéliques : et dans ce temps de vertige pour la France, on le vit constamment demeurer attaché à la religion de ses pères, et au St-Siège Apostolique.

« Enfin, plein de jours et chargé de mérites, il finit sa carrière dans l'Hôtel-Dieu de Québec, le 18ème jour de juillet, 1723. En mourant il laissa un grand exemple de patience dans l'humiliation et la maladie. Comme il avait été aimé de tout le monde il fut aussi regretté de toutes les personnes vertueuses qui l'avaient connu et pratiqué...

« Plaise à Dieu que cette Colombe si douce et si aimable, qui s'est toujours pluë dans la paix, repose éternellement dans les fentes de la muraille, et dans les trous de la pierre vive, qui sont les plaies glorieuses de J.-C. ! Ainsi soit-il.

« Les filles spirituelles les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, ont voulu donner à leur digne père cette dernière marque de leur parfaite reconnaissance. » (*Les Ursulines de Québec*, II, p. 24)

RÉPONSE

Henry-Albert de Saint-Vincent, mai 1938, p. 141.

D'après l'Alphabet Laffilard, un nommé Saint-Vincent, qui serait peut-être Henry-Albert, vint au Canada comme lieutenant de vaisseau le 1er juin 1706. Le 10 suivant, on le trouve en Acadie avec le titre de capitaine. Il revint au Canada le 19 mars 1714 : il alla à Plaisance en 1715. Le 28 juin 1718, il revenait au Canada.

Le 13 novembre 1739 est la date de sa mort, mais aucun endroit n'est mentionné

Lucien BRAULT.

EMMANUEL BLAIN DE SAINT-AUBIN

La famille Blain de Saint-Aubin est de vieille noblesse bretonne. Emmanuel Blain de Saint-Aubin était né à Rennes, en Bretagne, le 29 juin 1833. Son acte de mariage avec Euphémie Rhéaume, à Québec, le 22 novembre 1864, nous apprend qu'il était le fils de feu Charles Blain de Saint-Aubin et de Sophie-Jeanne-Emma Delamarre. Vers 1857, le jeune Blain de Saint-Aubin, désireux de voir des pays nouveaux, s'embarquait pour les îles Saint-Pierre et Miquelon où il donna des leçons de musique et de grammaire pendant quelques mois. A la fin de la même année 1857, il arrivait à Québec. Son biographe, Nazaire Levasseur, dit qu'il possédait l'anglais, le chant, la musique, le talent d'expliquer la grammaire sans fatiguer ses élèves, l'art de faire des vers passables, le charme d'un parisien. Avec toutes ces qualités, Blain de Saint-Aubin était joli garçon, homme de société, sans pose ni affectation. Il fut bientôt la coqueluche de la bonne société de Québec. Le gouverneur Monck voulut même l'avoir comme précepteur de ses enfants. Ceci le mit en bonne posture auprès des ministres, et, en 1862, Blain de Saint-Aubin devenait un des traducteurs de la Chambre d'Assemblée, ce qui assurait son existence pour l'avenir. Lors de la Confédération, Blain de Saint-Aubin fut obligé de suivre les bureaux publics à Ottawa. Il laissait à Québec de bons amis. Il ne les oublia pas mais son caractère lui permettait de se créer de solides amitiés partout où il passait. Il fut donc chez lui à Ottawa en peu de temps. Populaire dans tous les cercles français de la capitale, il était de toutes les fêtes comme de toutes les associations littéraires et musicales. Emmanuel Blain de Saint-Aubin décéda subitement à Ottawa le 9 juillet 1883. Il n'a laissé comme œuvre littéraire que deux ou trois brochures et quelques articles dans la *Revue Canadienne*. La spécialité de Blain de Saint-Aubin était la chanson de circonstance. Il en a composé quelques douzaines qui ont été publiées dans les revues et journaux de Québec, Montréal et Ottawa. Mériteraient-elles d'être réunies en volume? Non. La chanson de circonstance ne survit pas, d'ordinaire, à l'événement qui l'a fait naître. Les chansons de Blain de Saint-Aubin sont bien oubliées et pourtant elles firent les délices de deux ou trois générations.